	RÈGLE	PAGE
PRÉSIDENT, LE:		
Absence du	. 10	5
Avis malséant non permis	. 48	13
Débat, participation au	. 42	11
Discours du Trône, fait rapport du	. 7(2)	4
Étrangers, peut sommer les, de se retirer	. 17	6
Fauteuil, quitte le—		
pour cause de maladie ou autre raison	. 9	4
pour prendre la parole au Sénat	42	11
Ordre et décorum, doit maintenir	. 15	5
Peut voter, mais n'y est pas tenu	49(1)a)	14
Président intérimaire, validité des actes du	11	5
Question préalable	36(3)	10
Rappels au Règlement, décide	. 15	5
Réplique définitive, doit s'assurer que tout sénateur qui veut		
prendre la parole ait l'occasion de le faire avant la	30	9
Séances d'urgence, peut convoquer	144	5
Vote, modalités du	49	14
	10	14
PRÉSIDENTS DE COMITÉ:		
Choix par le comité à la réunion d'organisation	69	21
Dépenses, dépôt des rapports	84(4)	25
Rapports de comité présentés au Sénat	78(1)	22
Signature d'un bill modifié et des divers amendements	82	23
o de diversi de de diversi de	02	20
PRIVILÈGE:		
(Voir: Question de)		
PROCÉDURE AU SÉNAT:		
Cas non prévus	1	2
Ordre quotidien des travaux	19	6
Premier jour	7(2)	4
(Voir aussi: Bills, Interpellations, Motions, Séances d'urgence,		
Vote, Modalités du)		
PROCÈS-VERBAUX:		
Exemplaire transmis chaque jour au Gouverneur général	107	30
Impression des rapports de la Régie intérieure concernant les	107	30
budgets des comités	024(4)	94
	83A(4)	24
Relevés des dépenses des comités doivent figurer aux	84(5)	25
(ron aussi, bournaux au Benat)		
QUESTION:		
Définition	5n)	3
Lecture d'une, n'exige pas de préavis	35	10
Motion n'exigeant pas de préavis—		
	46a)	12